

REQUÊTE

au Juge aux affaires familiales
sollicitant **la restitution**

de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur

(Art. 376 à 377-3 du C. civ., 555 à 563 du C.p.c. P.f.)

PARENT(S) BIOLOGIQUE(S), délégant(s) (ayant confié l'enfant),

(si l'enfant n'a été reconnu que par un seul parent, rayer d'un trait le paragraphe relatif à l'autre parent)

① M. (prénom usuel et NOM en capitales)
né le à
profession (et nom de l'entreprise/administration)
demeurant (ad ° géographique) :
ad ° postale : B.P. - 987
numéros de téléphone : fixe : - vini (mobile) - travail
(éventuellement) ad ° électronique (mél) : @

et

② Mme - Mlle (prénom usuel et NOM)
née le à
profession (et nom de l'entreprise/administration)
demeurant (ad ° géo. si diffère de l'autre parent) :
ad ° postale : B.P. - 987
numéros de téléphone : fixe : - vini (mobile) - travail
(éventuellement) ad ° électronique (mél) : @
situation de famille : mariés concubins veuf(ve) divorcé(s) séparé(s) célibataire

titulaire(s) de l'autorité parentale sur l'enfant mineur :

(prénoms - souligner le prénom usuel - et NOM en capitales)

né le à
reconnu le par ses deux parents - sa mère - son père
(le cas échéant) et reconnu le par son père - sa mère,

**SOLLICITE(nt), en application de l'art. 377-2 du Code civil, QU'IL SOIT MIS FIN
À LA DÉLÉGATION de l'exercice de son/leur autorité parentale prononcée en faveur de :**

DÉLÉGATAIRE(S) (chez qui réside ou a résidé l'enfant)

(si l'exercice de l'autorité parentale a été délégué à une personne seule, rayer le paragraphe relatif à l'autre)

③ M. (prénom usuel et NOM en capitales)
né le à
profession (et nom de l'entreprise/administration)
numéros de téléphone : fixe : - vini (mobile) - travail

et

④ Mme - Mlle (prénom usuel et NOM)
née le à
profession (et nom de l'entreprise/administration)
numéros de téléphone : fixe : - vini (mobile) - travail
situation de famille : mariés concubins veuf(ve) divorcé(s) séparé(s) célibataire

demeurant (adresse géographique personnelle ou commune aux deux délégataires et/ou boîte/code postaux) :

(éventuellement) adresse temporaire actuelle

(éventuellement) ad ° électronique (mél) : @

**ET DEMANDE(nt) QUE JUGEMENT METTANT FIN
À LA DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
SOIT PRONONCÉ
PAR LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES
DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.**

Y a-t-il un lien de famille entre délégant(s) et délégataire(s) ? (en ce cas, le préciser - ex. : les délégataires sont parents biologiques, frère ou soeur, cousins... de la délégante) :

Quelles sont les raisons de la demande de mettre fin à la délégation de l'exercice de l'autorité parentale ? (préciser clairement quelles sont les circonstances nouvelles visées par l'art. 377-2 du Code civil - ex. volonté commune, décès ou maladie grave d'un délégataire, séparation des délégataires...)

Quelle personne(s) doit exercer l'autorité parentale désormais ?

- les deux parents biologiques (exercice en commun de l'autorité parentale)
- la mère biologique
- le père biologique

(autre réponse - s'il s'agit d'une délégation de l'exercice de l'autorité parentale à une autre personne, utiliser l'imprimé approprié ou faire une demande écrite spécifique)

L'enfant, actuellement âgé de ans et élève à (préciser la commune, le nom de l'école et la classe)

....., réside :

- chez le(s) délégataire(s) qui l'élève(nt) depuis la naissance - le
- chez les deux parents biologiques la mère biologique le père biologique
- chez (précisez la(les) personne(s) et la raison)

Fait à, le (date de la requête)

Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale, demandeur(s),

①.....
demandeur délégant

②.....
demanderesse délégante

Signature de la (des) personne(s) délégataire(s) demandant qu'il soit mis fin à la délégation,

③.....
demandeur délégataire

④.....
demanderesse délégataire

Nota. Le présent document a pour fonction d'aider les personnes concernées, la requête pouvant être faite ou complétée sur papier libre. Les actes de naissance de l'enfant ainsi que des personnes devant désormais exercer l'autorité parentale sur l'enfant doivent être toujours joints.

(Ne rien écrire ci-dessous pour qu'y soit porté directement le cachet de l'ordonnance de fixation à l'audience du Juge aux affaires familiales)